

**GROUPE 3 :**  
**« Les enjeux d'une nouvelle relation  
Formation – Emploi –Orientation -Travail »**

**GROUPE 3**

*Animateur : **Patrick RYWALSKI**, Institut Fédéral des Hautes Etudes en Formation, Lausanne*

*Avec :*

*L'anticipation des compétences au sein de la grande région Lorraine – Rhénanie-Palatinat – Luxembourg – CFWB – Sarre ; **Laetitia Vancauwenberghe**, IFAPME, Université de Liège*

*Le programme FORMAT formation et contrat ; **Neus SANCHEZ**, directrice de programmes, Ministère de l'Emploi, Generalitat de Catalogne*

*La gestion du marché du travail frontalier - Suisse Romande et Tessin ; **Romano ROSSI – Vittorio SILACCI** et **Walter SEGHIZZI**, département de l'Education, de la culture et des Sports, Canton et République du Tessin*

**L'anticipation à moyen terme des compétences au sein de  
la grande Région (Lorraine-Rhénanie-Platinat-Luxembourg-CFWB-Sarre)  
« Projet ABILITIC2 PERFORM »**

⇒ Par **Laetitia Van Cauwenberghe**, Chargée de Mission à l'IFAPME, Université de Liège, Belgique

Contexte

Dans un contexte en perpétuelle évolution, l'entreprise doit faire face à une multitude de changements notamment d'ordre technologique, organisationnel, réglementaire et économique.

Ces changements suscitent de nouvelles interrogations :

- \* Quelles sont les conséquences sur les métiers?
- \* Quelles sont les compétences dont les salariés auront besoin demain pour maintenir leur niveau de performance face à ces changements ?
- \* Comment répondre à ces nouvelles exigences par la formation ?

Le projet Abilitic 2 Perform

Pour faire face à ces enjeux, l'ensemble des partenaires du projet Abilitic2 Perform, sous la conduite du Centre de Recherche Public Henri Tudor, proposent **de se doter d'un service intégré de prospective compétences mettant l'anticipation des compétences au service de la formation et donc de l'employabilité des salariés de la Grande Région.**

Les domaines professionnels qui seront étudiés dans ce cadre :

- la **gestion et l'exploitation des ressources naturelles** dans une logique de développement durable (gestion forestière, gestion et traitement de l'eau,)
- la **Gestion et l'exploitation des systèmes d'information** (domaine IT)
- la **Gestion financière**

Une méthodologie

Anticiper l'évolution des métiers, c'est permettre d'identifier les compétences qui devront être maîtrisées demain pour définir les politiques de formation, de recrutement et de mobilité. S'inscrire ainsi dans cette réflexion, c'est se préparer à agir dans les meilleures conditions. En d'autres termes, c'est réduire l'incertitude face aux évolutions du domaine étudié.

Concrètement, un panel d'experts, choisis pour leur familiarité avec le contenu, la portée et les facteurs d'évolution du domaine ou du métier étudié sont réunis durant quatre demi journées. Leur rôle est d'identifier les principaux facteurs d'évolution pouvant avoir un impact sur le contenu, l'organisation, la durée, ... des formations du domaine concerné.

Le site Web d'ABILITIC 1

<http://www.abilitic.eu/> présente à la fois le cadre méthodologique ayant permis d'étudier le devenir des métiers sélectionnés mais également les résultats concrets pour ces derniers en matière de besoins de compétences d'ici 3 à 5 ans.

Place pour la coopération européenne : le partenariat

Le projet est cofinancé par le programme transfrontalier Interreg IV A Grande Région et réunit :

- des opérateurs de la Belgique francophone : le FOREM, l'IFAPME, l'Ecole Supérieure des Affaires de Namur et le Conseil de l'Éducation et de la Formation ;
- des opérateurs français : l'Université de Metz et le CFPPA ;
- un pilote grand-ducal: le centre de recherche public Henri Tudor

**« Collaboration dans la formation professionnelle pour une meilleure gestion du marché du travail transfrontalier »**

⇒ Par **Romano Rossi, Vittorio Silacci et Walter Seghizzi**, Suisse Romande et Tessin  
Division de la Formation professionnelle, Département de l'Education, de la Culture et des Sports.

Contexte

Le Canton Tessin, dans le cadre des activités de préparation à l'entrée en vigueur, pour la Suisse, de la Directive EU 2005/36/EC concernant la reconnaissance des titres d'étude et l'accès aux marchés du travail, a élaboré un document politico-stratégique (Formation professionnelle transfrontalière 2009-2012) avec le but de promouvoir des projets de collaboration dans le domaine de la formation professionnelle (de base et continue) à l'intérieur de l'espace économique représenté des régions constituant la Regio Insubrica (pour la Suisse: Canton Tessin; pour l'Italie: provinces Como, Varese, Lecco, Verbano-Cusio-Ossola et Novara). La formation professionnelle (FP) constitue selon le document cité un élément de grande valeur économique (cfr. Strahm R., Warum wir so reich sind, hep verlag ag, 2009) soit comme source pour la création de bien-être, soit, surtout, comme condition pour limiter le chômage chez les jeunes. Le marché du travail en tire de bénéfices évidents: plus fort, plus « sain », plus performant, avec moins de difficultés dans la gestion des flux de main-d'œuvre qualifiée entre les régions de frontière.

Les activités prévues pour atteindre les objectifs du document s'articulent sur trois axes principaux:

○ *Connaissance du territoire*

Les différences essentielles entre la FP suisse et la FP italienne demandent, pour pouvoir communiquer, une grande connaissance réciproque. Il s'agit de comprendre quels sont les organismes et les institutions pouvant entrer dans une dynamique de collaboration réciproque. Les actions planifiées sont, entre autres:

- recensement des systèmes formatifs et d'entreprises italiens et suisses
- guichets de consultation aux entreprises

○ *Collaborations formatives transfrontalières*

Le système dual de FP, appliqué en Suisse, fournit d'excellents résultats. Malgré les importants changements sociaux et économiques la FP suisse est toujours en mesure de garantir d'excellents standards de qualité dans la production des biens économiques (industrie et services). Le succès des services de validation des acquis et de la qualification sur la base d'apprentissages non formels et informels (art. 33 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle - LFPr) témoigne la valeur des attestations délivrées par les autorités compétentes en matière de FP.

L'objectif de la Confédération helvétique d'exporter le modèle de formation duale est atteignable, en respectant la législation des autres Pays, avec des mesures ponctuelles, comme par exemple:

- réseaux d'entreprises formatrices entre entreprises suisses, avec siège dans les Canton Tessin, et entreprises avec siège dans les régions italiennes impliquées
- intensification d'échanges entre des écoles et des entreprises de la Regio Insubrica, soit dans la formation des enseignants, soit d'apprentis
- développement ultérieur des Services de formation continue
  - *Organismes de partage*

Il est indispensable que des projets de collaboration à ce niveau puissent jouir du soutien des autorités politiques. La Regio Insubrica est un organisme transfrontalier qui représente un premier important élément de recherche de ce partage, en considération du fait que les flux de main-d'œuvre entre Canton Tessin et États étrangers se déroule surtout à l'intérieur de cet espace. Les expériences cumulées permettront de négocier l'application des dispositions en matière avec le reste du territoire étranger. Le partage opérationnel devra, par contre, être négocié avec les Offices régionaux et provinciaux pour la formation scolaire et avec les Chambres de commerce, les organisations syndicales, les organisations des entrepreneurs pour la formation en entreprise.

La présentation prévoit les phases suivantes:

- réflexions politiques à la base de la rédaction du document « Formation professionnelle transfrontalière 2009-2012 »
- présentation d'exemples d'actions et de succès dans le champ d'application de l'art. 33 de la LFPr et de la réalisation de projets de validation des acquis.